
Formation Membres du CHSCT

Les membres du CHSCT peuvent demander à être formés pour l'exercice de leur mandat, cette formation est financée par l'employeur qui ne peut refuser.

Seuls des organismes agréés spécialement par la DIRECCTE peuvent réaliser ces formations.

Ces organismes sont soit des structures émanant des grandes centrales syndicales et agréés de plein droit, soit des organismes de formation ayant spécifiquement satisfait à une validation permettant de s'assurer :

- de la compétence des formateurs
- de la conformité des programmes
- de la validité des supports de formation utilisés en animation
- de la documentation stagiaire

Dans ce domaine, la mise à jour des documents selon la réglementation fait l'objet d'un suivi spécifique.

Les déclarations de ces formations, comme les coûts, sont strictement encadrées

Nos formations sont menées dans une approche non-partisane dans le souci de permettre pleinement aux élus de mener leur mission en connaissance des enjeux de direction d'une entreprise

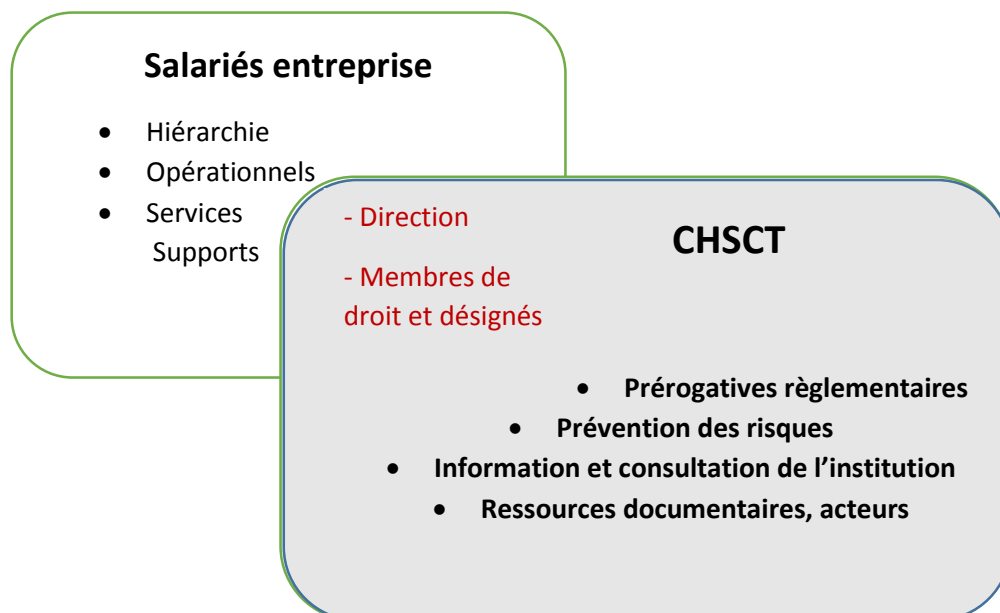
Pour les Directions, ces formations peuvent utilement être adaptées pour des stagiaires de comité de direction d'entreprise et managers afin de permettre une efficacité managériale dans la construction de la concertation et la mise en œuvre d'un système de prévention efficace

STAGE FORMATION DES MEMBRES DES CHSCT

Objectifs :

Développer les aptitudes à l'analyse et la mesures des actions de prévention, des risques, des conditions de travail

Situer son action dans l'environnement de l'entreprise et des institutions représentatives du personnel



Adaptation du programme aux stagiaires :

Celle-ci prend en compte la durée de formation réglementaire et le cas de renouvellement de la formation

La durée de formation est ajustée en fonction des dispositions des articles du code du travail ou des conventions collectives applicables

- pour les entreprises de plus de 300 salariés L2325-44, 5 jours
- L4614-15 pour les entreprises de moins de 300 salariés, 3 jours
- L4614-14 délégués du personnel investis des missions de CHSCT, 3 jours

La formation comprend 3 modules,

Chaque module correspond à 1 ou 1.5 jours (module1 et 2) selon le temps alloué

Des ajustements de programmes éventuels au regard des situations suggérées dans le programme

Les quizz de connaissance dans le cours de la formation

L'appréciation/évaluation des compétences acquises à l'issue de chaque séquence

Chaque module est composé de

- 4 à 5 séquences de 45mn théoriques mixés avec des ludiques (type quiz ou brainstorming) afin de veiller à l'expression de chacun et ajuster la formation au niveau de connaissance
- Des travaux pratiques avec mise en situation pour chaque séquence (selon le temps disponible): jeu de rôle réunion, rédaction de question ou d'avis sont réalisés
- Des apports théoriques avec remises de documents au fur et à mesure permettant de s'adapter aux caractéristiques et attentes des stagiaires.
- Pour un stage de renouvellement, le contenu des modules est plus spécialisé et adapté sur des situations particulières des stagiaires

Organisation

- en intra-entreprise, (interentreprises pour des activités comparables)
- 6 à 10 stagiaires
- Les modules sont dans la mesure du possible réalisés sur des journées non consécutives afin de permettre aux stagiaires de mieux appréhender le lien avec leur entreprises et préparer questions ou situations et le travail de recherche personnel

Lieu de formation :

- dans les locaux de l'entreprise des élus
- salle juRISK rh (Aix en Provence)
- salle louée à proximité entreprise accueil

Evaluation du stage :

- A chaud pour les connaissances, via un quizz
- A chaud pour la qualité ressentie, via un questionnaire d'évaluation
- A froid par envoi questionnaire 6 mois après

L'ensemble de ces documents sont archivés par l'organisme de formation

Tarif :

La formation s'entend pour un minimum de 6 stagiaires à 1500 euros HT/j (TVA20%, 1800 euros TTC)

Module 1 : Connaissance de base

- 1) Les caractéristiques à connaître de son entreprise :
 - a) effectif et incidence IRP
 - b) Présence et organisation des IRP
 - c) La convention collective
 - d) Cumul des mandats éventuels (élus, désignés)

- 2) Le fonctionnement CHSCT
 - a) Les réunions
 - b) En dehors des réunions

- 3) Prerogatives règlementaires du CHSCT
 - a) Information reçue sur les risques et la prévention
 - b) Information/consultation, avis, entrave
 - c) Droit particuliers : Règlement Intérieur, droit d'alerte, enquête, danger grave et imminent...

- 4) La notion de risques dans l'entreprise
 - a) Les principaux risques comparés
 - b) Prévention : primaire, secondaire, tertiaire

- 5) Les conditions de travail :
 - a) Typologie selon la nature de l'entreprise
 - b) Pénibilité
 - c) Les Risques psychosociaux

Module 2 : Compétence de travail en groupe

- 1) Les différents acteurs du CHSCT, comment travailler ensemble et prendre sa place
 - a) Dans l'entreprise : direction, désignés, de plein droit (préventeurs...)
 - b) Hors de l'entreprise : médecin du travail, inspection du travail, Carsat..., entreprises extérieures

- 2) Le fonctionnement des membres désignés
 - a) Le secrétaire
 - b) Répartition des tâches
 - c) Communication direction/ autres membres
 - d) Communication entre membres
 - e) Organisation travail terrain/restitution en réunion
 - f) Communication avec les salariés

- 3) Information/consultation/Formuler un avis
 - a) Se préparer : rassembler information
 - b) Poser des questions
 - c) Rédiger un avis motivé
 - d) Communiquer avec les salariés

Module 3 : Moyens d'action concrets

- 1) Optimiser le Temps disponible
 - a) Heures de délégation/réunion/Autres occasions (collègues de travail...)
 - b) Définir ses Priorités
 - c) Utiliser les ressources de la branche d'activité, les entreprises voisines

- 2) Préparation des réunions,
 - a) ressources documentaires,
 - b) Interlocuteurs

- 3) Promotion de la prévention et de la sécurité auprès des salariés
 - a) Communication
 - b) formation à la sécurité des salariés

- 4) Visite de site,
 - a) enquêtes
 - b) Compte Rendu
 - c) Suivi

- 5) Comprendre et améliorer la stratégie de prévention de l'entreprise
 - a) Diagnostic situation
 - b) Priorités
 - c) Mise en œuvre et suivi plans d'action

- 6) Situations spécifiques (en fonction du contexte de l'entreprise) : introduction nouvelles technologie, RPS, pénibilité, réorganisation, construction/modification de bâtiments, évaluation des salariés, Qualité de vie au travail, accords d'entreprise...



Avril 2017
Organisme Agréé DIRECCTE
Formation des membres CHSCT